



## COMMUNE D'AUSSONNE

### EXTRAIT N° 87/12 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux :  
En exercice : 29    Présents : 25    Votants : 29    Procurations : 04

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le : 16 OCT. 2012  
Affiché le : 15 OCT. 2012

L'an deux mille douze, le neuf octobre deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Aussonne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 Octobre 2012

**PRESENTS** : MMES et MM. MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÛN, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, DURAND, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, RIGAUD, LOUBERES, FERTE, MOUNIC, GESTA.

#### PROCURATIONS

Monsieur CANEZIN	à	Madame MAUREL
Monsieur BERNES	à	Monsieur ANDUZE
Monsieur LOUGE	à	Monsieur FERTE
Monsieur MARQUIER	à	Madame LIAN

**Secrétaire** : Madame DURAND a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - Réalisation d'un columbarium de 24 places - demande de subvention au Conseil Général**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'agrandir le columbarium communal.

Le montant de l'acquisition des 24 places possibles s'élève à 12 040,13 € HT.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour aider la Commune dans cet investissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

➤ De demander une subvention au Conseil Général pour aider la commune dans cet investissement.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 09 octobre 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

